

**PROCÈS-VERBAL DE LA NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA CAISSE DESJARDINS DE SAINTE-FOY
TENUE EN MODE HYBRIDE À LA BASE DE LOISIRS DE STE-FOY, 3137 RUE LABERGE, QUÉBEC
ET VIA LA PLATEFORME
LE 18 AVRIL 2023
À 18 H 30**

PRÉSENCES :

142 membres de la Caisse Desjardins de Sainte-Foy sont présents à cette assemblée (dont 47 en différé).

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Au nom des membres du conseil d'administration, le président de la Caisse, monsieur Louis Babineau, souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Sainte-Foy, qui se tient en mode hybride. Il agira comme président d'assemblée. Il déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30.

Les personnes qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien pour cette assemblée sont :

- Monsieur Pascal Samonini, directeur général et secrétaire adjoint du conseil d'administration, qui coanimera l'assemblée avec le président ;
- Pascal Samonini agira également comme secrétaire d'élection en remplacement du secrétaire du conseil d'administration, monsieur Jordan Duclos, qui est absent ce soir. Il sera assisté dans ses fonctions par madame Christelle Déchamp, adjointe à la direction générale.
- Monsieur Alain Vaillancourt, président du comité de mise en candidature, qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures et qui agira plus tard comme président d'élection puisque monsieur Louis Babineau sera lui-même en élection ;
- Madame Fabienne Mathieu, présidente du comité Vie coopérative et Relations avec les membres et le milieu, qui présentera l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu, des dons et des commandites et les autres engagements de la Caisse dans son milieu ;

1.2 Message du Président du Mouvement Desjardins

Le président invite les membres à prendre connaissance, comme à chaque année lors de la période des assemblées générales annuelles des caisses, du message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, monsieur Guy Cormier.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Les explications relatives au fonctionnement en salle et à l'utilisation de la plateforme utilisée pour l'assemblée générale annuelle sont précisées par monsieur Louis Babineau.

Monsieur Louis Babineau précise à ce moment de la rencontre, le rôle et les caractéristiques d'un membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Considérant que les membres participant à l'assemblée en direct pourront voter sur différents points à l'ordre du jour, deux scrutateurs doivent être choisis parmi les membres de plein droit admis depuis au moins 90 jours et qui ne sont pas candidats aux élections.

Puisque nous avons déjà des employés qui ont été familiarisés avec le processus de votation, il est suggéré d'accueillir une proposition permettant de nommer mesdames Anne Bordeleau et Audrey Blanchette à titre de scrutatrices.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que, mesdames Anne Bordeleau et Audrey Blanchette soient nommées scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire adjoint, monsieur Pascal Samonini, présente l'ordre du jour de l'assemblée.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022

Considérant que le procès-verbal de la rencontre de l'assemblée générale annuelle est disponible sur le site Internet de la Caisse Desjardins de Sainte-Foy, le président propose de ne pas procéder à la lecture (ni au résumé) du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022 soit adopté tel que présenté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration, monsieur Louis Babineau, présente, dans un premier temps, les membres du conseil d'administration.

Il remercie ensuite les administrateurs qui ont quitté leur fonction en cours d'année.

Il présente ensuite les faits saillants de l'année 2022 en soulignant l'importance des mesures d'aide mises en place par la Caisse et le Mouvement afin d'accompagner les membres à supporter les impacts de la crise sanitaire, les impacts économiques de la croissance de l'inflation et de la hausse rapide des taux d'intérêt. Il démontre ainsi en quoi Desjardins est un leader socioéconomique dans le milieu et comment par la création du Fonds du Grand Mouvement, il a contribué à la relance économique.

Il souligne également la proactivité de la Caisse à soutenir ses membres vers l'autonomie financière dans un contexte économique incertain.

Finalement, monsieur Louis Babineau félicite le conseil d'administration et les employés pour les résultats obtenus et remercie les membres pour leur confiance.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président du conseil d'administration, monsieur Louis Babineau, présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Au cours du dernier exercice financier, le conseil d'administration n'a constaté aucune situation de conflits d'intérêts. Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent et la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Le président du conseil d'administration invite les auditeurs à écouter la vidéo présentant les résultats financiers du mouvement Desjardins.

Pour la Caisse, le directeur général, monsieur Pascal Samonini, présente le rapport financier de la dernière année financière se terminant le 31 décembre 2022.

À la fin de la dernière année financière, la Caisse dispose d'un volume d'affaires de presque 5 milliards de dollars, avec une croissance de 1,7%.

Le directeur général commente le bilan ainsi que le total de l'actif, du passif, de l'avoir et les excédents d'exploitation. Il explique la diminution des excédents nets d'exploitation par le rachat des parts de Capital, comme visionné dans la vidéo précédente.

Aucune question n'est adressée par les membres de l'assemblée sur les explications aux états financiers.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Une vidéo présentant notre engagement dans le milieu est diffusée aux auditeurs.

La parole est cédée à madame Fabienne Mathieu, afin de présenter le rapport d'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu pour l'année terminée au 31 décembre 2022. Cette année, plus de 120 000 \$ ont été versés en dons et commandites. À cela s'ajoutent 288 000\$ investis dans la collectivité via le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) dont plus 100 000\$ pour des projets en éducation, 100 000\$ en santé et saines habitudes de vie, 15 000\$ pour la culture, 11 000\$ pour le développement économique, emploi et partenariat et finalement 52 000\$ en engagement social et humanitaire.

En tout, c'est plus de 408 000\$ qui ont été remis pour soutenir des initiatives porteuses.

Madame Fabienne Mathieu présente les priorités d'investissement de la Caisse ainsi que certains projets qui ont été soutenus de manière cohérente avec ces priorités en 2022. Elle rappelle que la Caisse s'est dotée d'une politique d'investissement, disponible sur le site internet de la Caisse, qui vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM, des dons et des commandites. Pour finir, elle présente les sommes disponibles du fonds au 31 décembre 2022.

Madame Mathieu accueille madame Sonia Lefrançois, directrice de la Fondation du Cégep de Ste-Foy qui livre un témoignage sur l'apport du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président d'assemblée, monsieur Louis Babineau, invite les membres à poser toute question ou à recevoir les commentaires que ceux-ci souhaitent soumettre au conseil d'administration.

Aucun commentaire ou question n'est adressé.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AUX VOTES

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

L'assemblée vise à permettre le versement des ristournes individuelles et à la communauté. Avant d'aller plus loin, les membres sont invités à visionner une vidéo qui présente la nouvelle ristourne, cet élément distinctif de notre coopérative.

Monsieur Pascal Samonini présente la recommandation du conseil d'administration, relativement à la répartition des excédents annuels.

Il est important de préciser que le scénario recommandé est le plus avantageux pour l'ensemble des membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

**PRÉSENTATION
DE LA
PROPOSITION
SUR LE PARTAGE
DES EXCÉDENTS
ANNUELS**

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres¹	12 714 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	73 892 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	212 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	15 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	86 833 k\$
Affectation au FADM	(517) k\$
Affectation à la RRE	(16 490) k\$
Affectation à la réserve générale	(69 826) k\$
Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 3 616 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

| FADM |
Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE |
Réserve pour ristournes éventuelles

**Proposition de versement
POUR L'ANNÉE 2022**

4 109 663 \$

517 467 \$

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

3 592 196 \$

RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			643 k\$
Épargne et placements		0,58 \$	415 k\$
Fonds			179 k\$
Prêts et marges de crédit			1 169 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		361 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		270 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		485 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		70 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			3 592 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

À la suite de la recommandation du conseil d'administration et sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 soit soumis au vote après les présentations et discussions de ce soir.

Aucun commentaire ou question n'est adressé sur cette proposition.

Le président précise que la période de vote débutera ce soir, une demi-heure après la rencontre pour une durée de 4 jours, se terminant le samedi 22 avril à 23h59 et invite les membres à y participer.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Monsieur Louis Babineau rappelle les rôles du président et du secrétaire d'élection. Il précise que ce soir c'est monsieur Alain Vaillancourt qui agira comme président d'élection et monsieur Pascal Samonini comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président du comité de mise en candidature, monsieur Alain Vaillancourt, présente la démarche du profil collectif enrichi débutée par le conseil d'administration à l'automne dernier. Le conseil d'administration s'est donné une cible de compétences et de représentativité, à l'instar de toutes les caisses du Québec qui ont établi un profil collectif enrichi. En se basant sur le profil collectif souhaité et le portrait actuel des administrateurs, le conseil d'administration a, par la suite, déterminé différents critères de compétences et de représentativité pour l'élection de cette année. Dans son bulletin de candidature, chaque membre intéressé devait démontrer dans quelle mesure il peut enrichir la composition du conseil.

Monsieur Alain Vaillancourt présente par la suite le rapport du comité de mise en candidature en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et au Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une période minimale de 20 jours à partir du 20 janvier 2023 par différents canaux de communication. Pour l'assemblée générale 2023, six postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : comptabilité, communication et en droit ;
- Des personnes de tous les groupes d'âge;
- Une répartition équilibrée entre administrateurs et administratrices d'expérience et des nouvelles candidatures est souhaitable afin de favoriser une saine gouvernance de la Caisse.

À l'issue de la période de mise en candidature, la Caisse a reçu 8 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie Desjardins. Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande. Monsieur Vaillancourt invite les membres à aller le consulter afin de faire un choix éclairé lors des élections.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Les 8 candidats se présentent oralement successivement par ordre alphabétique de nom de famille. Ils bénéficient chacun d'un temps de parole de 2 minutes afin d'assurer l'équité pour tous.

Monsieur Alain Vaillancourt remercie tous les candidats pour leur présentation.

5.2.4 Élections par votation

Alain Vaillancourt rappelle que le vote s'effectuera en différé sur les 4 prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président, monsieur Louis Babineau, précise que les membres seront appelés à voter sur les éléments suivants, soit :

- La proposition de partage des excédents annuels et les ristournes ;
- L'élection des membres du conseil d'administration ;

Le président rappelle que :

- Seuls les membres de plein droit peuvent voter;
- Pendant la période de votation, la réécoute de l'AGA sera possible sur le site Internet de la Caisse ou par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ;
- Tous les documents pertinents seront aussi accessibles sur le site Internet de la Caisse ;
- Les présentations des personnes candidates sont également disponibles sur le site de la Caisse et sur AccèsD ;

Monsieur Babineau précise qu'en nouveauté cette année, des bornes de votation sont disponibles pour les membres n'ayant pas AccèsD et il les invite à les utiliser.

Ouverture de la période de votation en différé

Le soir même du 18 avril, après la fin de la rencontre, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre jours, soit jusqu'à 23h59 le samedi 22 avril 2023.

Précision sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

Les résultats des votes demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

De 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président remercie les membres de leur confiance, de leur implication et de leur présence à cette première assemblée en mode hybride.

Il félicite les personnes en salle qui ont contribué au bon déroulement de cette assemblée ainsi que le personnel de la Caisse et les administrateurs pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA ainsi que de l'élection des administrateurs sont les suivants :

Proposition sur le partage des excédents annuels

981 membres ont voté sur la proposition de partage des excédents annuels dont 95,06 % ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est ainsi adoptée.

Élection des membres du conseil d'administration

2548 votes ont été enregistrés et les candidats élus sont les suivants (par ordre alphabétique) :

- Jean Ronald Augustin
- Louis Babineau
- Patrick Hébert-Milette

- Fabienne Mathieu
- Chanele Morel-Lebrun
- Sabine Nicolas

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 25 avril 2023 à 15h00.



Président



Secrétaire adjoint